

Hypothèse

Gauthier Corbat (Le Centre)

L'avenir du cheval des Franches-Montagnes est régulièrement l'objet d'inquiétudes. 2023 n'a pas dérogé à la règle. Fort heureusement, la menace d'une diminution de moitié de la prime d'élevage par poulain via l'ordonnance fédérale sur l'élevage n'a pas été mise à exécution. Son implémentation aurait pu être fatale pour le cheval dont l'élevage est difficilement rentable. Les risques peuvent être externes comme le montre cette proposition de modification législative. Ils sont également internes. Si on se réfère ces dernières années aux interventions des membres de la Fédération nationale, on prend conscience que la pérennité de l'unique race indigène de Suisse n'est pas assurée puisque le nombre de naissances ne cesse de diminuer.

La proposition de réduire la prime d'élevage a bénéficié d'un large écho. Les réactions politiques ont été vives. Albert Röstli alors président de la FSFM insistait sur le véritable sens de cette mobilisation : « Il ne s'agit pas d'une question financière. Le véritable enjeu est culturel ». La présence de l'élevage du cheval Franches-Montagnes sur la liste officielle des traditions vivantes de Suisse est là pour appuyer les propos du conseiller fédéral. La notice le concernant précise que la tradition remonte au XVII^e siècle. A l'époque, « La cour du prince-évêque de Bâle vantait la beauté et la force sans égal des chevaux jurassiens ». Il faut attendre le XX^e siècle pour que l'élevage s'organise sous l'égide de la Confédération. Suivront la création des syndicats d'élevage et celle des manifestations et institutions dont le Marché-Concours est le plus emblématique. Histoire, savoir-faire et identité sont les mots clés d'une tradition devenue avec le temps un incontournable atout culturel et touristique de notre canton.

En 2015, le Conseil fédéral confiait à Agroscope la mission d'établir une stratégie pour soutenir et favoriser le développement durable de la race du cheval des Franches-Montagnes. Un rapport dans le cadre de ce travail était tout entier consacré aux questions de marché et d'image. Il y apparaît clairement que le cheval, tout en étant reconnu comme un élément important du patrimoine suisse, devait bénéficier de mesures de communication plus actives.

En 2018, un groupe de travail mu par des convictions similaires avait entamé des démarches afin d'inscrire le territoire des Franches-Montagnes sur la liste du patrimoine de l'UNESCO. Les acteurs du projet visaient entre autres par cette inscription à protéger l'élevage du cheval Franches-Montagnes et à en renforcer l'image. Malheureusement, cette proposition n'a pu aboutir.

Une autre voie est aujourd'hui possible pour atteindre ces mêmes objectifs mais de manière plus ciblée. L'UNESCO compte une autre convention peut-être davantage pertinente pour l'élevage du cheval Franches-Montagnes. L'agence onusienne enrichit chaque année une liste représentative du patrimoine culturel immatériel. Pour faire acte de candidature, le prérequis en Suisse est une inscription sur la liste des traditions vivantes. Bien que l'élevage du Franches-Montagnes y figure, il n'a jamais fait l'objet d'une candidature auprès de l'UNESCO. D'ailleurs, à l'exception des savoir-faire horlogers, le Jura ne compte aucune inscription ni sur cette liste, ni bien sûr sur celle du patrimoine mondial.

Une candidature de l'élevage du Franches-Montagnes sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO aurait d'autant plus de chances d'aboutir que les traditions d'élevage des chevaux Lipizzan ont été inscrites en 2022. Celles-ci de par leur longue histoire et la préservation des pratiques dans certaines communautés européennes à l'époque contemporaine, partagent bien des caractéristiques avec le Franches-Montagnes. Une campagne en faveur de son inscription contribuerait aux objectifs de promotion et de protection dont il est souvent question dans nombre de prises de parole afin d'attirer l'attention sur ce symbole vivant de notre pays.

Sur cette base, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Partage-t-il l'avis qu'une inscription à la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO renforcerait la défense de l'élevage du cheval Franches-Montagnes ?**
- 2. Quelles démarches est-il prêt à mener pour promouvoir une telle candidature au niveau national ?**
- 3. Juge-t-il réelles les chances d'aboutir d'une telle candidature ?**

Gauthier Corbat (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Samuel Rohrbach (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Stéphane Theurillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 22 novembre 2023